



Conseil économique et social

Distr. générale
12 février 2014
Français
Original : anglais

Session de 2014

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Élections, présentation de candidatures, confirmations et nominations

Élection de 19 membres du Comité chargé des organisations non gouvernementales

Note du Secrétaire général

1. Conformément au paragraphe 2 de sa résolution 1981/50, le Conseil économique et social doit élire 19 membres du Comité chargé des organisations non gouvernementales pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2015, comme suit :

- a) Cinq membres à élire parmi les États d'Afrique;
- b) Quatre membres à élire parmi les États d'Asie et du Pacifique;
- c) Deux membres à élire parmi les États d'Europe orientale;
- d) Quatre membres à élire parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
- e) Quatre membres à élire parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

2. L'élection se tiendra lors des réunions de coordination et de gestion du Conseil, du 23 au 25 avril 2014.

3. La composition du Comité en 2014 figure en annexe à la présente note.

* E/2014/1/Rev.1, annexe II.



Annexe

Comité chargé des organisations non gouvernementales

(19 membres; mandat de quatre ans)

Composition en 2014

Belgique	Maroc
Bulgarie	Mozambique
Burundi	Nicaragua
Chine	Pakistan
Cuba	Pérou
États-Unis d'Amérique	Sénégal
Fédération de Russie	Soudan
Inde	Turquie
Israël	Venezuela (République bolivarienne du)
Kirghizistan	
